

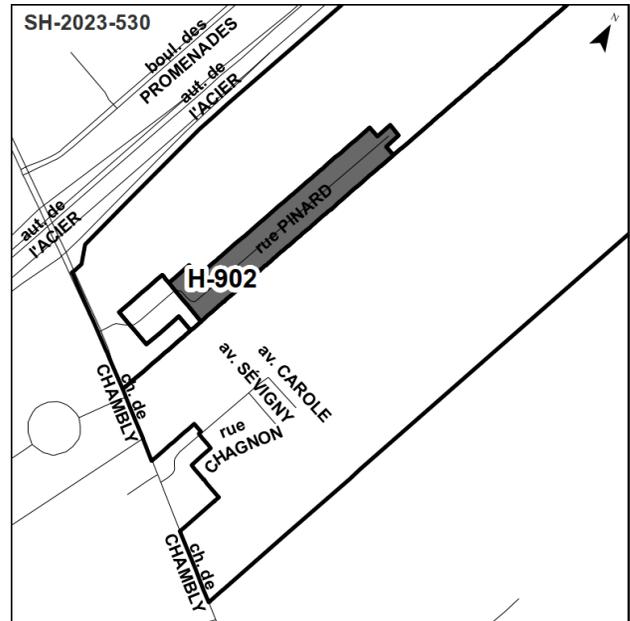
## Avis de la tenue d'une assemblée publique de consultation

1. Lors de sa séance du 15 mai 2023, le conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert a adopté le projet de règlement décrit ci-après :

- Projet de *Règlement SH-2023-530 modifiant le Règlement de zonage 1406, afin d'agrandir la zone H-958, à même une partie de la zone H-902, dans le but de corriger les limites des zones pour permettre la construction d'habitations unifamiliales de structure isolée (district des Maraîchers).*

La zone concernée H-902 par ce projet de règlement est indiquée en gris sur le croquis.

Toutes les dispositions de ce projet de règlement sont susceptibles d'approbation référendaire.



2. Une assemblée publique de consultation à propos de ce projet de règlement aura lieu le 12 juin 2023 à 19 h, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville, 4250, chemin de la Savane, Longueuil.

3. Au cours de cette assemblée, celui par l'intermédiaire duquel elle est tenue, expliquera ce projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

4. Une copie de ce règlement peut être consultée à l'adresse Internet suivante : <http://www3.longueuil.quebec/fr/reglements-arrondissements> ou en faisant une demande à l'adresse courriel [greffe.sh@longueuil.quebec](mailto:greffe.sh@longueuil.quebec). Pour information : 450 463-7013.

Longueuil, le 31 mai 2023.

Véronica Mollica  
Secrétaire du conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert